

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 janvier 2013, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Gilbert Pilote, maire

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire étant absent, Madame Diane Sirard, maire suppléante agira à titre de présidente de l'assemblée.

L'assemblée est donc ouverte.

01-01-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes : retrait du point 23 - Mandat à Me Rancourt 305, 8^e Avenue et du point 26 - Salaire des pompiers 2013 et en ajoutant un point au varia, les bornes-fontaines.

ADOPTÉE

02-01-13

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 17 DÉCEMBRE 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 10 et 17 décembre 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 10 et 17 décembre 2012 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2013

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

ATTENDU le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

ATTENDU que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget :

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial

Remise des cotisations syndicales

Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires

Remise des cotisations aux fonds de pension à la F.T.Q., Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins

C.S.S.T

SSQ groupe financier (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courier Purolator Ltée, (service de messagerie)

Dicom Express inc. (service de messagerie)

Lacelle et Frères (dénivellement – secteur bas et secteur haut)

Hydro - Québec

Alliance Mobilité (cellulaires)

Néopost Canada Ltée (machine postale)

Corporation Informatique Bellechasse CIB (informatique)

Télébec Ltée (services téléphoniques)

Protectron

Lenovo (serveur informatique)

Bureautech (contrat entretien télécopieur, photocopieur, déchiqueteur, timbreuse)

Mobil Onde

Desjardins (TPV)

DL Informatique

Ententes avec autres organismes :

C.R.S.B.P. des Laurentides (cotisations)

Fonds de l'information foncière (contrats de mutations)

Gouvernement du Québec pour la S.Q.

M.R.C.A.L. (quotes-parts)

R.I.D.L. (quotes-parts et réserve)

SAAQ (immatriculation des véhicules)

Transport Région Mont-Laurier (transport adapté)
U.M.Q. (cotisation annuelle et C.R.M.)
F.Q.M. (cotisation annuelle)
Ville de Mont-Laurier (quote-part service de protection contre l'incendie, supra locaux et entente en matière d'infraction)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
S.Q.A.E. et les règlements numéros : 45, 59, 63, 69, 75, 84, 92, 95, 102, et 117.

ADOPTÉE

04-01-13

PARTAGE DE LA DÉPENSE POUR LA PRÉSENCE DE POLICIERS CADETS – ÉTÉ 2013

ATTENDU que la Sûreté du Québec (SQ) a signifié que, dorénavant, les coûts associés à la présence de policiers cadets sur le territoire des MRC devront être assumés à 50 % par les MRC;

ATTENDU que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC reconnaissent les bénéfices de cette présence policière;

ATTENDU que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC recommandent aux municipalités l'embauche de deux policiers cadets pour la période estivale 2013 et que les coûts engendrés, de 10 000 \$ (10 000 \$/cadet x 2 cadets/50 %), soient répartis à parts égales sur la richesse foncière et la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve confirme qu'elle n'accepte pas de participer financièrement à l'embauche de deux policiers cadets pour l'été 2013.

ADOPTÉE

05-01-13

CONFIRMATION D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE À LA CORPORATION TRANSPORT RÉGION MONT-LAURIER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation aux frais reliés au programme de la Corporation transport Région Mont-Laurier pour l'année 2013.

ADOPTÉE

06-01-13

PAIEMENT À FAIRE À LA CSPN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer les taxes dues pour régulariser le dossier matricule # 7075 48 1060 au montant de 13.88 \$ à la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE

07-01-13

SUBVENTION OSBL 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le *Club Richelieu de Ferme-Neuve* reçoive de la Municipalité de Ferme-Neuve une somme de (500 \$) cinq cents dollars à titre de subvention pour l'ensemble de leurs activités 2013.

ADOPTÉE

08-01-13

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (FIBRES EN COPROPRIÉTÉ)

ATTENDU la réception par la Commission scolaire Pierre-Neveu d'une offre présentée par la compagnie Télébec, quant à l'achat de deux fibres optiques, communément nommées fibres excédentaires, sur une longueur approximative de 8,52 km impliquant les tronçons T043, T044, T045 et T045-1;

ATTENDU que la compagnie Télébec désire se porter acquéreur de deux fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier et Lac-des-Écorces;

ATTENDU que la compagnie Télébec est partenaire du réseau de fibres optiques et jouit donc de tous les droits et avantages que lui confère ce statut;

ATTENDU l'article 10.1.2 de la Convention entre les propriétaires qui stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction;

ATTENDU qu'un minimum de quatre fibres excédentaires en copropriété reliant Mont-Laurier à Lac-des-Écorces est disponible à la vente (appartenant à l'ensemble des partenaires);

ATTENDU que la compagnie Télébec a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiaux majorée à l'IPC jusqu'en 2010;

ATTENDU que des coûts d'entretien du réseau sont à prévoir incessamment;

ATTENDU que le dépôt du document faisant état de la répartition du prix de vente entre les partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la vente appartenant à la copropriété de deux fibres optiques, communément nommées fibres excédentaires, d'une longueur approximative de 8,52 km impliquant les tronçons T043, T044,

T045 et T045-1, à la compagnie Télébec pour un montant total de 8,460 \$ (+taxes), dont 5,039 \$ (+taxes) à la CSPN et 1,680 \$ (+taxes) à Vidéotron, et ce, conditionnellement à ce que tous les frais afférents à la transaction soient assumés par l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Il est également résolu d'accepter que la somme de 372 \$ revenant à la Municipalité de Ferme-Neuve soit conservée par la CSPN afin de couvrir les éventuels frais d'entretien du réseau de fibre optique et qu'une reddition de compte soit transmise ultérieurement.

ADOPTÉE

09-01-13

PAIEMENT DES COTISATIONS 2013 DES ASSOCIATIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les frais de cotisation 2013 pour les associations suivantes soient versés.

Union des Municipalités du Québec (U.M.Q.)	
Cotisation annuelle (avec taxes):	1,628.32 \$
Tarifcation CRM (avec taxes)	3,543.53 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)	
Cotisation annuelle (avec taxes):	2,630.57 \$
Association des Directeurs Municipaux du Québec (A.D.M.Q.) (avec taxes)	670.15 \$
Les Gestionnaires en Ressources Humaines des Municipalités du Québec (G.R.H.M.Q.) (pas de taxes):	250.00 \$
COMBEQ (avec taxes)	285.00 \$
Chambre de commerce (avec taxes)	229.95 \$
Québec Municipal (avec taxes)	287.44 \$

ADOPTÉE

10-01-13

ÉQUITÉ SALARIALE (MODIFICATION RÉSOLUTION 223-10-12)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

ATTENDU que la résolution portant le numéro 223-10-12 adoptée lors de l'assemblée du 9 octobre ne spécifiant pas les sommes à verser en équité salariale à la suite de plaintes à la Commission sur l'équité salariale ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil précise que le montant total de 200,712.45 \$ a été payé sur 2 ans, soit 2011 et 2012 et que le directeur général soit autorisé à puiser à même le surplus accumulé réservé la somme nécessaire afin de payer l'année 2012.

Versement au 28 septembre 2011	
Équité salariale	93,335.22\$
Intérêts	22,284.84\$
TOTAL	115,620.06\$
Versement au 18 octobre 2012	
Équité salariale	53,170.41\$
Intérêts	14,700.58\$
Pénalité	5,234.70\$
TOTAL	73,105.69\$
Versement au 29 novembre 2012	
Équité salariale	7,909.01\$
Intérêts	3,040.45\$
Pénalité	1,037.24\$
TOTAL	11,986.70\$
GRAND TOTAL	200,712.45\$

ADOPTÉE

11-01-13

PLACE DU MARCHÉ 1^{er} ET 2^{ième} PAIEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 19,945.78 \$ représentant le versement numéro 1, et 41,927.84 \$ représentant le versement numéro 2, pour un total de 61,873.62 \$ à la suite de la recommandation de l'architecte Monsieur Pierre-Luc Beauregard et ce pour le projet « Pavillon Place du marché ».

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

12-01-13

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION DU CSBL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve la modification du bail à intervenir entre le Comité des Fêtes de Ferme-Neuve inc. et la municipalité, pour la location de 4,140 pieds carrés pour le bar et autres activités au centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

- 13-01-13** **MANDAT À LA MRCAL (modification du règlement # 23 relatif au zonage, 23-16)**
- Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,
- QUE** la MRC d'Antoine-Labelle soit mandatée à modifier le règlement de zonage numéro 23 comme suit :
- Modification à la grille des spécifications 2-4 spécifiquement à la zone « commerciale » pour y ajouter à titre de catégorie d'usage autorisée les catégories d'usage « commerce de détail de petite surface, commerce de détail de grande surface et industrie légère », zone COM 11.
- ADOPTÉE
-
- AVIS DE MOTION 23-16** **AVIS DE MOTION (23-16)**
- Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.
-
- 14-01-13** **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**
- Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,
- QUE** le dépôt du premier projet de règlement numéro 23-16 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.
- ADOPTÉE
-
- 15-01-13** **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-16**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,
- QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 23-16 modifiant le règlement de zonage numéro 23 soit tenue le 11 février 2013 à 19 h 30.
- ADOPTÉE
-
- 16-01-13** **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. ANDRÉ THOMAS, 159, 12^E AVENUE, FERME-NEUVE, LOT Ptie 3-19 ET Ptie 3-23, AU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE RES 08**
- Le maire suppléant déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par M. André Thomas et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre l'empiètement du bâtiment principal d'être situé à 3,25 mètres de la marge de recul avant prescrite de 7,5 mètres, et de permettre l'implantation de la remise d'être située à 0,65 mètre dans la marge latérale SUD prescrite de 1 mètre tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23 zone RES 08;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2012, portant le numéro CCU-64-12-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par M. André Thomas pour permettre l'empiètement du bâtiment principal d'être situé à 3,25 mètres de la marge de recul avant prescrite de 7,5 mètres, et de permettre l'implantation de la remise d'être située à 0,65 mètre dans la marge latérale SUD prescrite de 1 mètre tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23 zone RES 08, le tout pour le terrain du 159, 12^e Avenue, à Ferme-Neuve, tel que démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre M. Denis Robidoux, dossier 12L-315, minute 9206, plan 7039-F et portant le numéro de lots ptie 3-19 et ptie 3-23, au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone RES 08.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve entérine la décision du CCU d'obliger le propriétaire à respecter toutes les marges de recul advenant la reconstruction de la remise dans le futur.

ADOPTÉE

17-01-13

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. DENIS JOLY, LOT 42, DU RANG 3 AU CADASTRE DE POPE DANS LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE, ZONE RU-06

Le maire suppléant déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par M. Denis Joly et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une mezzanine de 16 pieds par 20 pieds à son abri forestier dans la zone RU 06;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2012, portant le numéro CCU-66-12-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve refuse la demande de dérogation mineure présentée par M. Denis Joly pour la construction d'une mezzanine à son abri forestier le tout pour le terrain lot 42, rang 3 canton de Pope, à Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone RU-06.

ADOPTÉE

18-01-13

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE, LOT Ptie 70, AU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE PU-09

Le maire suppléant déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par la municipalité de Ferme-Neuve et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment et d'empiéter dans le coin SUD de 8,75 mètres de la marge de recul avant de la 12^e Avenue prescrite de 10 mètres, et de permettre l'empiétement du coin NORD situé à 5,44 mètres dans la marge prescrite de 10 mètres et de permettre l'empiétement du coin EST d'être situé à 9,93 mètres au lieu de 10 mètres prescrit sur la marge de recul avant de la 12^e Rue tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23 zone PU 09;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2012, portant le numéro CCU-65-12-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par la Municipalité de Ferme-Neuve pour permettre la construction d'un bâtiment et d'empiéter dans le coin SUD de 8,75 mètres de la marge de recul avant de la 12^e Avenue prescrite de 10 mètres, et de permettre l'empiétement du coin NORD situé à 5,44 mètres dans la marge prescrite de 10 mètres et de permettre l'empiétement du coin EST d'être situé à 9,93 mètres au lieu de 10 mètres prescrit sur la marge de recul avant de la 12^e Rue tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23 zone PU 09, le tout pour le terrain du lot ptie 70, à Ferme-Neuve, le tout tel que démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre M. Normand Gobeil, dossier FNVL 70-1, minute 2598, plan DWG 1210-0323-2 et portant le numéro de lot ptie 70, au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone PU-09.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
FOSSSES SEPTIQUES

AVIS DE MOTION

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement pour régler l'obligation aux entrepreneurs en récupération des boues des fosses septiques à fournir à la municipalité la liste de leurs clients.

19-01-13

MANDAT À ME RANCOURT POUR LE 224 À 230, 20^e AVENUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Me Roger Rancourt à poursuivre en justice pour non-respect de la réglementation municipale, les propriétaires du 224 à 230, 20^e Avenue, dossier matricule municipal # 8573 39 9613 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

20-01-13

DIRECTEUR DU SERVICE DES PRÉVENTIONS DES INCENDIES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le salaire de base pour le Directeur du service des incendies de Ferme-Neuve soit porté à 585 \$ mensuellement;

QUE ce salaire inclut tous les travaux administratifs demandés par ce service.

ADOPTÉE

VARIA
BORNES-FONTAINES

Le sujet des bornes-fontaines a été discuté.

Période de questions (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

21-01-13

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2012-10

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2012, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2012-10

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Services juridiques	02-130-10-412-00		718.00
Salaire secrétaire ADM.	02-130-02-141-20		3270.00
Salaire secrétaire ADM.	02-130-02-141-20		3631.00

Articles de nettoyage ADM.	02-190-00-660-00		3000.00
Réceptions administration	02-130-10-493-00		2500.00
Frais de poste et transport	02-130-10-321-00		2200.00
Salaire secrétariat	02-130-02-141-20		13070.00
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00	6199.00	
Relations de travail	02-160-00-416-00	14571.00	
Frais de déplacement administration	02-130-10-310-00		2609.00
Maladies- cols blancs	02-130-02-144-00	704.00	
ASS-emploi administration	02-130-10-232-00	600.00	
Internet administration	02-130-10-335-00	82.00	
Formation	02-130-10-454-00	1148.00	
Loyer divers (photocopieur,...)	02-130-10-517-00	61.00	
Remboursement intérêts contrib.	02-130-10-870-00	14.00	
Frais de déplacement élus mun.	02-110-00-310-00		567.00
Base –élus municipaux	02-110-00-131-00	18.00	
Allocation des dépenses élus mun.	02-110-00-133-00	1.00	
Frais d’infraction – entente Mt-L	02-120-00-441-00	548.00	
Services juridiques	02-130-10-412-00		194.00
Services adm. Et informatique	02-130-10-414-00	194.00	
Frais de déplacement	02-110-00-310-00		1500.00
Frais de représentation des élus	02-110-00-493-00		1500.00
Salaire secrétaire-trésorière adj.	02-130-01-141-11		15000.00
Salaire secrétariat	02-130-02-141-20		10000.00
Serv. Comptabilité & vérifications	02-130-10-413-00		1089.00
Ent. Rép. Bâtiments & terrains	02-130-10-522-00		1000.00
Frais financement			
Intérêts règlement # 63	02-921-00-841-12	176.00	
Intérêts règlement # 84	02-921-00-841-23	3.00	
Intérêts règlement # 92	02-921-00-841-24	13.00	
Capital règlement # 69	03-210-13-000-00	500.00	
Capital règlement SQAÉ	03-210-20-000-00	26.00	
Loisirs			
Pièces et accessoires bibliothèque	02-702-30-640-00		1000.00
Assurances bibliothèque	02-702-30-421-00		515.00
Frais de déplacement bibliothèque	02-702-30-310-00		300.00
Frais de représentation	02-702-30-493-00		125.00
Publicité & information bibliothèque	02-702-30-340-00		200.00
Équipements de bureau	02-702-30-726-00		145.00
Entretien ménager	02-702-30-495-00	2285.00	
Salaire bibliothèque	02-702-30-141-30	1900.00	
RRQ bibliothèque	02-702-30-222-00	235.00	
ASS-Emploi bibliothèque	02-702-30-232-00	210.00	
FSS bibliothèque	02-702-30-242-00	375.00	
CSST bibliothèque	02-702-30-252-00	175.00	
RQAP bibliothèque	02-702-30-262-00	75.00	
ASS-Coll bibliothèque	02-702-30-282-00	300.00	
REER restaurant	02-701-91-212-00	210.00	
RRQ restaurant	02-701-91-222-00	96.00	
FSS restaurant	02-701-91-242-00	200.00	
CSST restaurant	02-701-91-252-00	88.00	
RQAP restaurant	02-701-91-262-00	37.00	
Achat exploitation distributrice	02-701-91-610-11	1000.00	
Achat exploitation distributrice	02-701-91-610-12	2000.00	
Salaire secrétaire loisirs	02-701-10-141-20		4316.00
Salaire horticultrice	02-701-51-141-30	1600.00	
Salaire entretien parc	02-701-51-141-31	300.00	
Maladie parc	02-701-51-144-00	450.00	
Vacances parc	02-701-51-145-00	330.00	
REER parc	02-701-51-212-00	625.00	
RRQ parc	02-701-51-222-00	316.00	
ASS-emploi parc	02-701-51-232-00	285.00	
FSS parc	02-701-51-242-00	410.00	
Salaire secrétaire loisirs	02-701-10-141-20		491.00

CSST parc	02-701-51-252-00	181.00	
RQAP parc	02-701-51-262-00	60.00	
Location équipements divers	02-701-51-516-00	100.00	
Pièces et accessoires parc	02-701-51-640-00	150.00	
Réfrigération patinoire	02-701-30-639-00		150.00
Fournitures médicales	02-701-30-691-00	150.00	
Ent. Rép. Machinerie & équip. Patinoire	02-701-30-526-00		5000.00
Réfrigération patinoire	02-701-30-639-00		1620.00
Pièces et accessoires centre	02-701-20-640-00	1700.00	
Vacances patinoire	02-701-30-145-00	2000.00	
REER aréna patinoire	02-701-30-212-00	500.00	
RRQ aréna patinoire	02-701-30-222-00	625.00	
ASS.-Emploi patinoire	02-701-30-232-00	700.00	
FSS patinoire	02-701-30-242-00	620.00	
CSST patinoire	02-701-30-252-00	275.00	
RQAP patinoire	02-701-30-262-00	200.00	
Vacances loisirs	02-701-10-145-00		7000.00
Salaire secrétaire des loisirs	02-701-10-141-20		2816.00
Salaire directeur des loisirs	02-701-10-141-10	9000.00	
ASS.-emploi adm. Loisirs	02-701-10-232-00	100.00	
ASS-coll. Adm. Loisirs	02-701-10-282-00	500.00	
Frais déplacement loisirs	02-701-10-310-00	100.00	
Services scientifiques & génies	02-701-10-411-00	1.00	
Formation	02-701-10-454-00	115.00	
Réparation zamboni	02-701-30-526-01	1000.00	
Tableau électronique centre	02-701-30-526-02	1.00	
RRQ restaurant	02-701-91-222-00	115.00	
ASS-emploi restaurant	02-701-91-232-00	96.00	
Urbanisme			
Congrès urbanisme	02-610-00-346-00		500.00
Frais de déplacement	02-610-00-310-00	100.00	
Fournitures de bureau urbanisme	02-610-00-670-00	400.00	
Subvention développement économ.	02-621-00-971-00	13057.00	
Contr. Mun. Équip. Supra-locaux	02-629-00-971-04	17032.00	
Hygiène du milieu			
Bacs noirs supplémentaires	02-451-10-446-03		8100.00
Quote-part régie	02-451-10-446-00	7900.00	
Enfouissement déchets (contrat)	02-451-20-446-00	200.00	
Salaire réseau eau	02-413-00-141-30		2935.00
REER épuration	02-414-00-212-00	585.00	
ASS-emploi épuration	02-414-00-232-00	300.00	
RQAP épuration	02-414-00-262-00	50.00	
Électricité épuration	02-414-00-681-00	2000.00	
Réseau eau	02-413-00-141-30		1105.00
Vacances usine de filtration	02-412-00-145-00	25.00	
REER usine de filtration	02-412-00-212-00	600.00	
ASS-emploi usine filtration	02-412-00-232-00	300.00	
RQAP usine filtration	02-412-00-262-00	50.00	
Frais de déplacement	02-412-00-310-00	130.00	
Salaire réseau eau	02-413-00-141-30		1332.00
Salaire réseau eau	02-413-00-141-30		1515.00
Électricité épuration	02-414-00-681-00	715.00	
Employés réguliers réseau égout	02-415-00-141-30	799.00	
Voirie			
Services techniques déneigement	02-331-00-443-00		1200.00
Location mach. & équip. Déneig. Urbain	02-331-00-516-00		800.00
Entretien & rép. Infrastructure	02-323-00-521-00		1850.00
Location véhicule voirie	02-323-00-515-00		110.00
Déneigement haut	02-332-00-443-02	3950.00	
Pièces & acc. Luminaire rural	02-341-00-640-00	10.00	
Heures supplémentaires voirie rur.	02-322-00-142-00		2000.00

Prime de garde (fin de semaine)	02-321-00-143-00		800.00
Formation employés	02-322-00-454-00		1275.00
Formation directeur voirie	02-321-00-454-00		692.00
REER inspecteur voirie	02-321-00-212-00	300.00	
ASS-emploi inspecteur voirie	02-321-00-232-00	150.00	
RQAP inspecteur voirie	02-321-00-262-00	50.00	
Téléphone	02-321-00-331-00	150.00	
Cotisation et abonnement voirie	02-321-00-494-00	117.00	
REER voirie rurale	02-322-00-212-00	2500.00	
ASS-emploi voirie rurale	02-322-00-232-00	1500.00	
RQAP voirie	02-322-00-262-00	120.00	
Formation employés	02-322-00-454-00	1.00	
Sécurité civile			
Pièces et accessoires chiens	02-290-20-640-00		660.00
Pièces et accessoires brigadiers	02-290-10-640-00		300.00
Vacances brigadiers	02-290-10-145-00	200.00	
ASS-emploi brigadiers	02-290-10-232-00	100.00	
Contrôleur de chiens	02-290-20-451-00	660.00	
Incendie			
Salaires pompier (feux)	02-220-00-141-30		4800.00
Entretien rép. Machinerie & équip.	02-220-00-526-00		5300.00
Salaires pompiers (poste)	02-220-00-141-35	2000.00	
Salaires pompiers (pratique/entraîn.)	02-220-00-141-36	2800.00	
Pagettes et radios (contrat service)	02-220-00-339-00	1418.00	
Perfectionnement P.R.	02-220-00-454-00	252.00	
Entretien réparation poste	02-220-00-522-00	1146.00	
Vêtements, chaussures, acc.	02-220-00-650-00	1916.00	
Fournitures de bureau	02-220-00-670-00	500.00	
Rémunération mesure urgence	02-230-00-141-30	68.00	
Frais de transport	02-220-00-321-00		250.00
Salaires pompiers (feux)	02-220-00-141-30		4923.00
Rémunérations pompiers (bureau)	02-220-00-141-37	500.00	
Rémunération premier répondant	02-220-00-141-43	500.00	
Honoraires professionnels	02-220-00-419-00	903.00	
Achats services municipaux	02-220-00-442-00	2720.00	
Entretien réparation poste	02-220-00-522-00	350.00	
Entretien réparation véhicule	02-220-00-525-00	200.00	
	GRAND TOTAL	125,973.00\$	125,973.00\$

ADOPTÉE

22-01-13

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 14 JANVIER 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 janvier 2013 pour les dépenses 2012 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....287,934.63 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 12,106.67 \$
TOTAL DU MOIS.....300,041.30 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

23-01-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 40.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Maire suppléante

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général